

COLLECTIF CYCLISTE 37

16 impasse Robert Nadaud – 37000 Tours

Courriel: info@cc37.org Site internet: www.cc37.org

Association membre de la fédération française des usagers de la bicyclette (FUB)

Nos propositions pour l'avenue de Grammont



Nos 18 Propositions pour améliorer le projet actuel

Le vendredi 8 février 2019, le Collectif Cycliste 37 a pu consulter pour la première fois le projet de requalification de l'avenue de Grammont entre la rue Auguste Comte et la rue Grécourt au niveau de l'église Michelet. Si nous pouvons regretter que ce projet ne signifie pas une nouvelle répartition de l'espace sur l'avenue et cantonne la circulation cyclable dans les contre-allées, le Collectif Cycliste 37 souhaite proposer son expertise d'usage pour améliorer le projet qui lui a été présenté.

A l'occasion de ces travaux d'embellissement, nous souhaitons que soit créé une piste cyclable unidirectionnelle d'une largeur minimum de 2,2 mètres de chaque côté dans les contre-allées.



Nos 18 Propositions pour améliorer le projet actuel

- > Transformer la bande cyclable en piste cyclable (avec bande de séparation rugueuse de 10 cm minimum) pour éviter les conflits d'usage avec les piétons
- ➤ Elargir la piste à 2,2 au lieu des 1,8 m prévu, pour permettre aux vélos de se doubler sans difficulté et tenir compte des vélos spéciaux (le CEREMA préconise 2 mètres minimum)
- ➢ Piste cyclable prioritaire aux intersections (rue A. Comte, place Michelet, rue Grécourt)
- La piste cyclable doit être clairement identifiée et identifiable (couleur contrastée par rapport à la Zone piétonne)
- ➤ Revêtement : lisse et roulant, ne doit pas être glissant par temps humide (Attention, le revêtement piéton doit aussi être confortable sinon ils risquent de marcher plutôt sur la piste cyclable)
- > Pictogrammes vélo nombreux, visibles et présents dans les intersections
- ➤ Signalisation de la trajectoire cyclable (pictogrammes + chevrons) dans les intersections non refaites
- ➤ Traversée piétons + vélos de l'avenue de Grammont à matérialiser

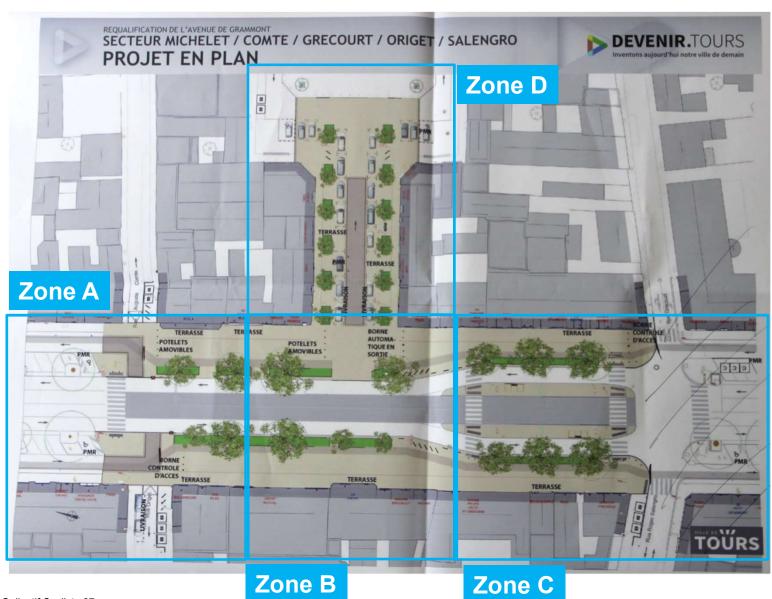


Nos 18 Propositions pour améliorer le projet actuel

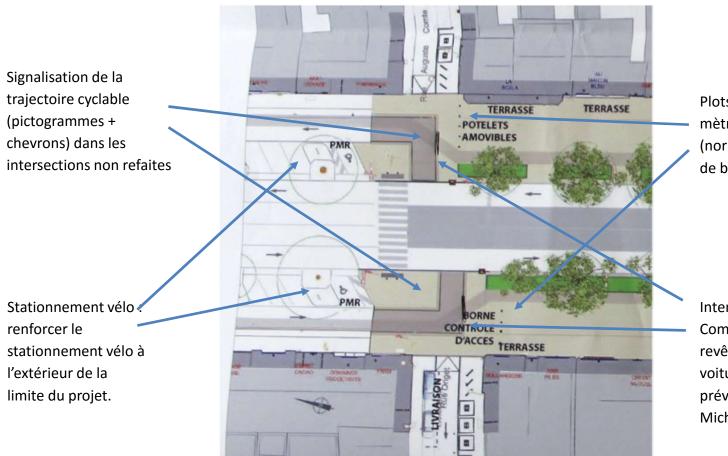
- ➤ Plots épais: minimum 1,4 mètres d'espacement (norme PMR) et équipés de bandes réfléchissantes
- >Autorisation d'accès motorisé : uniquement pour les véhicules d'intervention et déménagements
- ➤ Zone de livraison à matérialiser clairement au sol, accompagnée d'un panneau
- ➤ Quelques places de parking à durée limitée (20 minutes) avec temps restant (comme au centre de Joué-les-Tours)
- ➤ Stationnement vélo : renforcer le stationnement vélo à l'extérieur de la limite du projet.
- ➤ Zéro ressaut au niveau de l'aménagement cyclable et de ses accès
- ➤ Double sens cyclable sur toute la place Michelet
- ➤ Délimitation de l'emprise des terrasses au sol (ligne + plots)
- ➤ Intersections des rues Auguste Comte et Origet : pas de revêtement différent pour les voitures (reprendre ce qui est prévu pour l'accès à place Michelet)
- ➤Zone fleurie : délimitation de cette zone avec de petites barrières. Attention de ne pas planter des arbustes ou fleurs débordantes ou avec des épines.



Plan du Projet Grammont au 8/02/2019



Nos propositions en situation (ZONE A)



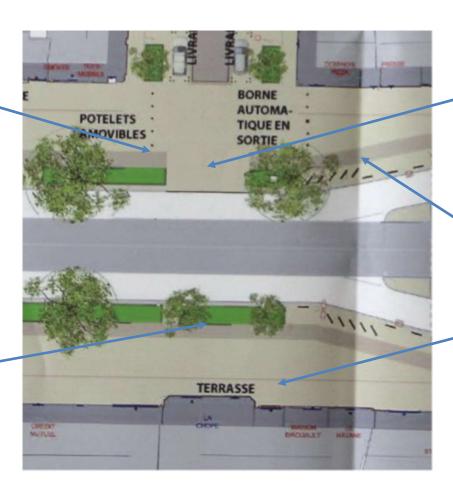
Plots épais: minimum 1,4 mètres d'espacement (norme PMR) / équipés de bandes réfléchissantes

Intersections rues Auguste Comte et Origet: pas de revêtement différent pour les voitures (reprendre ce qui est prévu pour l'accès à place Michelet)

Nos propositions en situation (ZONE B)

Zéro ressaut au niveau de l'aménagement cyclable et de ses accès

Zone fleurie : délimitation de cette zone avec de petites barrières. Attention de ne pas planter des arbustes ou fleurs débordantes ou avec des épines.

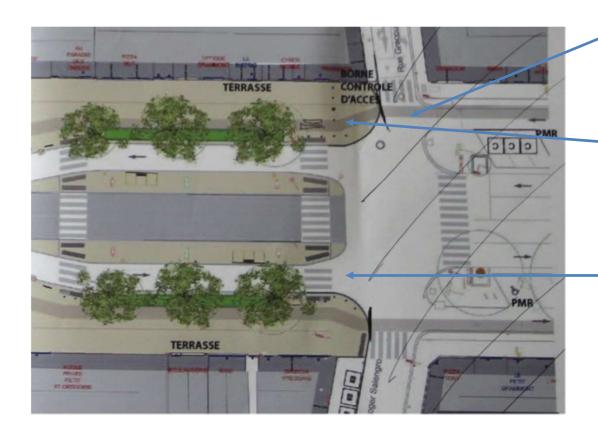


Piste cyclable clairement identifiée et prioritaire aux intersections

Pictogrammes nombreux, visibles et présents dans les intersections

Délimitation de l'emprise des terrasses au sol (ligne + plots)

Nos propositions en situation (ZONE C)



Signalisation de la trajectoire cyclable (pictogrammes + chevrons) dans les intersections non refaites

Autorisation d'accès motorisé : uniquement pour les véhicules d'intervention et déménagements

Traversée piétons + vélos de l'avenue de Grammont à matérialiser

Nos propositions en situation (ZONE D)

Double sens cyclable sur toute la place Michelet



Quelques places de parking à durée limitée (20 minutes) avec temps restant (comme au centre de Joué-les-Tours)

Zone de livraison à matérialiser clairement au sol, accompagnée d'un panneau